

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

LBPAM ISR TAUX

PART M

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

LBPAM ISR TAUX, Part M
Code ISIN : FR0013306701

Initiateur : LBP AM (la « Société de Gestion » ou « LBP AM »)

Site internet : www.lbpam.com - Appeler le +33 (0) 1 57 24 21 00 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LBP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.

LBP AM, groupe La Banque Postale, est agréée en France sous le numéro GP-20000031 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Date de production du document d'information clés : 05/06/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds d'Investissement à Vocation Générale - Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France. Ce produit n'est pas agréé conformément à la Directive 2009/65/CE

Durée : La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du FCP est double :

(i) chercher à construire, sur la période de placement recommandée supérieur à 5 ans, un portefeuille constitué principalement de titres de créances émis par des sociétés ou des Etats et

(ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Le FCP n'est pas géré en référence à un indice. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indice des indices Bloomberg Euro-Aggregate Corporate et ICE BofAML Euro HY Constrained, et qui constituent l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplique. Le choix des titres se fait en deux étapes : 1. L'analyse extra-financière du FCP porte sur 90% de l'actif net. A/ Pour les titres d'Etat. L'Univers d'Analyse (ci-après l'« Univers d'Analyse Souverain ») des titres émis par les Etats constitué des valeurs qui composent l'indice Bloomberg Global-Aggregate Total Return Index Value Unhedged Eur est analysé à partir de critères ESG afin d'identifier les Etats qui développent un modèle de gouvernance responsable, respectueux des droits humains et de l'environnement et socialement juste et de déterminer une note moyenne à dépasser. B/ Pour les émetteurs privés et quasi-publics l'Univers d'Analyse ci-après l'« Univers d'Analyse ». Les titres émis par des émetteurs privés et quasi-publics peuvent représenter 30 % minimum de l'actif net du FCP. L'univers d'analyse constitué des valeurs qui composent les indices Bloomberg Euro-Aggregate Corporate et ICE BofAML Euro HY Constrained et faisant l'objet d'une analyse ESG, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse du délégataire de gestion, OSTRUM ASSET MANAGEMENT, (le « Délégataire » ou « le Délégataire de Gestion Financière »), et ainsi de déterminer une Note Moyenne Améliorée à dépasser. Les résultats de l'évaluation de l'analyse extra-financière des émetteurs privés et quasi-publics sont pris en compte dans la sélection des émetteurs quasi-publics. Ces analyses sont décrites au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. Le Délégataire utilise la notation LBP AM comme un outil quantitatif d'aide à la décision. La méthodologie mise en place par LBP AM permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. La liste d'exclusion de LBP AM et du Délégataire, ainsi que celle définie par le label ISR français, servent de second filtre. En effet, en plus des valeurs exclues par le label ISR français, un comité d'exclusion, propre à LBP AM, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 25% des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les trois filtres suivants : comité d'exclusion exclusions définies par le label ISR français et note quantitative) pour les titres d'émetteurs privés et quasi-publics et une note moyenne pour les titres de créance émis par les Etats, la note moyenne obtenue doit être meilleure que la note moyenne de son univers d'analyse souverain. Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion ou hors valeurs exclues selon le label ISR français) sont donc éligibles à la poche, à condition que la note moyenne extra-financière de la poche respecte les conditions ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note dont celle applicable aux émetteurs privés et quasi-publics qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion le Délégataire met en place la stratégie ISR du portefeuille. LBP AM et Ostrum restent seules juges de la qualité extra-financière de l'émetteur. Pour l'analyse des Green Bonds, en complément de l'analyse ESG des émetteurs (processus décrit ci-dessus), LBP AM a mis en place sa propre grille d'analyse afin de s'assurer de la crédibilité de chaque émission au regard des enjeux d'un développement environnemental durable. Pour la réalisation de cette grille, LBP AM s'appuie sur les Green Bond Principles, vérifie la qualité environnementale des projets et les engagements de reporting de l'émetteur (clarté de l'utilisation des fonds, type de projets financés, mesure des impacts...). 2. Sélection des titres. A/ Pour les titres d'États : les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse Souverain ; B/ Pour les émetteurs privés et quasi-publics : Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, sur le marché des valeurs appartenant à l'univers global de la dette obligataire euro émise par des émetteurs privés et quasi-publics, dans la limite de 10 % de l'actif net de la poche et dans le respect des contraintes du Label définies ci-avant. LBP AM et Ostrum s'assureront que l'Univers d'Analyse et l'Univers d'Analyse Souverain retenus constituent un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP. En tout état de cause, conformément au Label ISR français, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics et par les Etats) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. La partie du portefeuille exposée aux obligations est construite en tirant parti de plusieurs sources de plus-values : choix des maturités des titres obligataires ; investissement sur des émissions du secteur privé, y compris en diversification sur des obligations convertibles ; diversification sur des titres de créance libellés en devises autres que l'euro. La stratégie d'investissement consiste aussi à tirer parti d'autres sources de valeur ajoutée telle que la gestion de la sensibilité globale du portefeuille en fonction des anticipations d'évolution des taux d'intérêt, la sensibilité du portefeuille restant comprise dans la fourchette [0 ; 12] ; le choix des maturités des titres obligataires afin de bénéficier des déformations de la structure par terme des taux d'intérêt ; la diversification sur des titres de créance libellés en devises autres que l'euro, pour bénéficier des opportunités présentées par l'évolution des taux d'intérêt internationaux et des devises ; à titre accessoire, le FCP pourra être investi dans des obligations convertibles contingentes (« Cocos »). L'univers d'investissement inclut notamment, dans une limite de 15% maximum, les différentes catégories de dette subordonnée. Ces titres de créance présentent un profil de risque spécifique et diffèrent de celui des obligations classiques. LBP AM est en charge des stratégies d'allocation entre les marchés, ainsi que de l'exposition en obligations convertibles, des stratégies de change et des investissements en OPCVM et FIA. Ostrum est en charge de la sélection des titres et des stratégies obligataires sur le compartiment taux du portefeuille. L'allocation entre ces différentes classes d'actifs est flexible et découle des anticipations de rendement de LBP AM, établies mensuellement. Elle est contrainte par les limites suivantes : l'exposition au risque lié à la détention d'obligations convertibles sera limitée à 70% de l'actif net, les obligations à haut rendement et les obligations indexées sur l'inflation ne pourront respectivement représenter plus de 70 % de l'actif du fonds, les obligations émises par des entreprises (« Obligation Corporate ») et/ou les obligations d'Etat de catégorie « investment grade » peuvent représenter jusqu'à 100 % de l'actif. Les actions issues de la conversion des obligations convertibles et des obligations convertibles contingentes pourront représenter jusqu'à 30 % de l'actif. L'exposition au risque de change sera limitée à 40% de l'actif net. L'actif du FCP pourra notamment être investi dans la limite maximum de 60 %, en Green Bonds. Le FCP pourra investir jusqu'à 10% de son actif dans des OPCVM ou FIA français ou européens. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par LBP AM et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, LBP AM privilégiera la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie. Le FCP peut recourir à des instruments dérivés en vue de couvrir, le portefeuille aux risques indices, actions, taux, change, crédit et à des fins d'exposition. L'exposition du fonds est au maximum de deux fois l'actif. Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou Distribution (et/ou report)

Faculté de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 13 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative (J) calculée le lendemain ouvré (J+1 ouvré) à cours inconnu.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque faible sur leur capital initial. Les parts ne sont pas ouvertes à la souscription aux investisseurs U.S. Persons tels que définis dans le Prospectus.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Déléataire de gestion financière : OSTRUM ASSET MANAGEMENT - Les modalités de cette délégation sont précisées dans le prospectus.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit : Le Prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du produit en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, ainsi que toute autre informations pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles sur le site www.lbpam.com, et gratuitement auprès de LBP AM, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de LBP AM à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'indicateur synthétique de risque du produit sont les suivants :

- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme
- Risque de liquidité
- Risque de crédit

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au Prospectus.

La liste détaillée des risques liés au produit figure dans le Prospectus du produit disponible sur demande auprès de LBP AM.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

| Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 € | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|---|--|---------------------------|----------------------------|
| Minimum | <i>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i> | | |
| Tensions | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i> | 8 952 € | 8 699 € |
| | Rendement annuel moyen | -10,48% | -2,75% |
| Défavorable | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i> | 9 182 € | 9 059 € |
| | Rendement annuel moyen | -8,18% | -1,96% |
| Intermédiaire | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i> | 10 040 € | 9 874 € |
| | Rendement annuel moyen | 0,40% | -0,25% |
| Favorable | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i> | 10 610 € | 10 349 € |
| | Rendement annuel moyen | 6,10% | 0,69% |

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :

- 31/10/2017 et 31/10/2022 pour le scénario défavorable
- 30/08/2019 et 30/08/2024 pour le scénario intermédiaire
- 31/03/2020 et 31/03/2025 pour le scénario favorable.

QUE SE PASSE-T-IL SI LBP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;

- que 10 000 EUR sont investis la première année

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|---------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux (en €) | 656 € | 885 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 6,56% | 1,79% chaque année |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,5% avant déduction des coûts et de -0,3% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de souscription de : 6,0% - Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels | Jusqu'à 600 € |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0 € |
| Coûts récurrents supportés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation | 0,38% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 38 € |
| Coûts de transaction | 0,19% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 19 € |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit | 0 € |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : au minimum de 5 ans.

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé. La Société de Gestion de l'OPC peut décider, dans les conditions décrites dans le prospectus de l'OPC, de déclencher un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates »).

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :

Si vous êtes investisseur personne physique :

- par courrier : LBP AM - DDMP, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;

- ou par email : demandeclientsparticuliers@lbpam.com.

Si vous êtes investisseur personne morale :

- par courrier : LBP AM - Direction du Développement, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;

- ou par email : demandeclientsinstitutionnels@lbpam.com.

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse <https://www.lbpam.com/publications>.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Classification SFDR : Article 8

Le Prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées au cours des 7 années passées, ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de LBP AM (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France).

Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : <https://www.lbpam.com/fr/products/fr0013306701>.